

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [aubin-veronique-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/defedcb4d3c751a42655b393>

Date d'obtention : 2026-03-20 13:45:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode Sexto donne un cadre clair pour intervenir dans les cas de sextage. Elle aide les intervenants à mieux travailler ensemble et à agir rapidement, tout en mettant la victime au centre de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à intervenir de façon plus organisée et sécuritaire. Je vais mieux comprendre mon rôle, être plus à l'aise d'intervenir et mieux soutenir les élèves et leurs parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention au bien-être de la victime, éviter de consulter ou partager des images, intervenir rapidement et agir avec respect. Je vais aussi m'assurer de bien informer et accompagner les élèves.